



## Activité Rando Santé dans les clubs labellisés au cours des années 2019/2020 et 2020/2021

Un questionnaire a été envoyé aux 407 clubs labellisés au début de l'été 2021. Il concernait l'activité des clubs labellisés sur les 2 saisons précédentes 19/20 et 20/21 ainsi que les difficultés rencontrées. Vous trouverez la synthèse des réponses de cette enquête ci-dessous.

Un grand merci aux membres des clubs qui nous ont retourné le questionnaire. C'est grâce à ces réponses que nous pouvons mieux vous connaître et améliorer le dispositif.

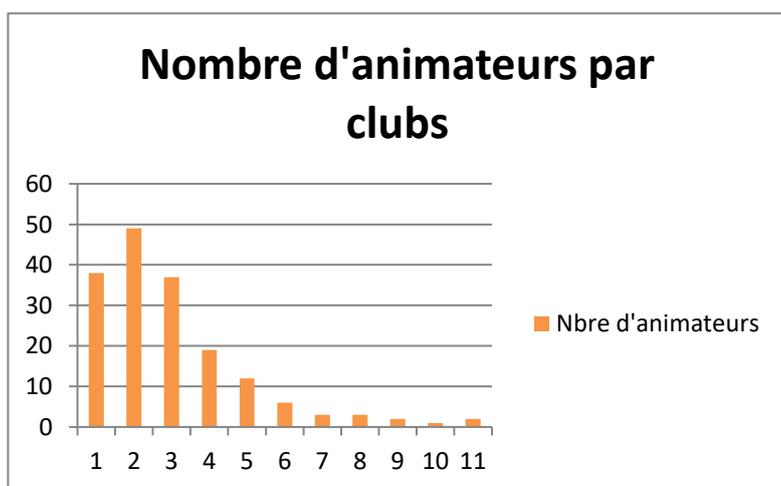
Nous avons reçu 182 réponses  
sur 407 clubs labellisés, soit 44.72%

A l'enquête précédente, nous avons eu 81% de réponses, mais compte tenu d'une part de l'outil support de l'enquête difficile à ouvrir sur certains ordinateurs et d'autre part de ces deux années 2020 et 2021 particulièrement difficiles, certains clubs n'ont pas pris le temps de répondre à ce questionnaire.

Sur les 182 clubs, 3 clubs ne proposent plus de séance Rando Santé, souvent par manque d'animateur formé santé.

En effet, le recrutement n'est pas facile et peu d'animateurs souhaitent suivre la formation Santé et s'engager dans cette pratique.

### Nombre moyen d'animateurs par clubs au cours de l'année 2020/2021



Vous avez déclaré que :

- 47.80 % des clubs ont un ou deux animateurs, le manque d'animateurs formés devient un sujet d'actualité,
- Les structures importantes (groupes sportifs) arrivent à former des animateurs avec plus de facilité.

*Les réponses concernant le nombre de randonnées ainsi que le nombre moyen de participants lors des sorties ne sont pas du tout représentatives au cours de ces 2 années très particulières. Nous n'avons donc pas établi de synthèse sur ce chapitre.*

## L'activité et le lien social

Vous avez déclaré que :

- 44 clubs ont continué les randonnées pendant ces périodes de confinement, dans le respect des règles sanitaires préconisées par le gouvernement et relayées par la Fédération.
- Les autres clubs ont maintenu le lien social avec leurs adhérents par téléphone, sms, mails, internet...

Des initiatives d'animation intéressantes et diversifiées ont été menées pour garder le lien avec les pratiquants :



- Jeux de poèmes, de devinettes, des quizz
- Création d'un herbier
- Visioconférences
- Articles dans la presse locale
- Reportages photos
- Création d'une gazette, d'une lettre, d'une page Facebook

La FFRandonnée a proposé durant ces périodes de confinement une lettre

« **Dé confinés et actifs avec la FFRandonnée** »

destinée aux animateurs, présidents de clubs et de comités pour vous permettre d'animer votre communauté pendant cette période de crise sanitaire. Des actualités, des conseils mais aussi des idées à mettre en place pour garder le lien avec vos adhérents et pratiquants. Des exemples de Quizz, des concours, des jeux sont remontés des structures du territoire.

Si vous n'avez pas reçu cette lettre, vérifiez l'adresse mail situé dans « mon compte » sur le site fédéral.

## Relations avec le milieu médical

Vous avez déclaré que :

- 404 clubs proposent au moins une séance Santé hebdomadaire, séance destinée aux personnes aux capacités physiques diminuées,
- 33 clubs sont en liaison avec le milieu médical pour développer des activités Rando Santé.



Beaucoup d'entre vous signalent le manque de notoriété de notre Label Rando Santé auprès du milieu médical et demandent une action nationale de promotion auprès des collectivités locales, des médecins et des hôpitaux.

Des participations ponctuelles lors de manifestations particulières ont été signalées : Téléthon, ligue contre le cancer, octobre rose, mois sans tabac, salon du bien vieillir, RECUP'AIR

Certains clubs étaient en discussion avec certains organismes mais suite à la situation sanitaire, les projets ont été annulés.

La Fédération a prévu en 2022 une campagne d'information du label santé FFRandonnée. Elle sera destinée principalement aux communes, au grand public et aux médecins, mais vous pourrez, bien sûr, la diffuser sur votre territoire.

## Beaucoup de questions sur l'articulation entre la pratique des séances Santé et le dispositif Sport sur ordonnance

Veillez trouver ci-dessous un tableau permettant de distinguer ces 2 dispositifs :

	SPORT SANTE	SPORT SUR ORDONNANCE
<b>PUBLIC</b>	Tout public aux capacités physiques diminuées : sédentaire, personne vieillissante, après un accident, femme enceinte, personne atteinte de pathologie stabilisée	Patient atteint d'une affection longue durée pour une première prise de licence
<b>PRESCRIPTION MEDICALE</b>	Peut avoir ou non une prescription médicale	Sur prescription médicale uniquement
<b>DISPOSITIF</b>	Accueil dans nos clubs FFRandonnée dans une séance santé	Défini par la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 Accueil dans un dispositif sport sur ordonnance, bien cadré, par un spécialiste APA (activité physique adapté) puis dans une séance santé
<b>CERTIFICAT MEDICAL</b>	Présentation d'un certificat médical adapté à la séance proposée	Présentation d'un certificat médical adapté à la séance proposée
<b>ENCADREMENT SEANCE</b>	Animateurs FFRandonnée formés santé Clubs labellisés Santé	Animateurs formés sport sur ordonnance
<b>PRISE EN CHARGE FINANCIERE</b>	Pas de prise en charge sécurité sociale Participation de certaines mutuelles, certaines communes certains comités d'entreprise	Pas de prise en charge sécurité sociale Participation des communes, communautés de communes, mutuelles, département, région...
<b>LIEN MEDECIN TRAITANT</b>	Pas obligatoire	Evaluations régulières et retours vers le médecin traitant fréquents

La fédération française de la randonnée pédestre a été reconnue pour intervenir dans les dispositifs sport sur ordonnance depuis la sortie de l' « **Arrêté du 23 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 8 novembre 2018 relatif à la liste des certifications fédérales autorisant la dispensation d'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée** ».

La formation « Sport sur ordonnance » FFRandonnée est en cours de finalisation.

Elle répond à un cahier des charges très complet des ministères de la santé, des sports et du Comité national Olympique Sportif Français (CNOSF.) Elle se composera d'un module supplémentaire à la formation santé et s'adressera aux animateurs, brevetés fédéraux, formés santé, ayant un projet avec un service hospitalier, une ligue ou une fondation médicale ou para médicale.

Sortie du module fin 2022.

## **Une question sur la formation ? Une recherche d'un stage de formation ?**

Contactez le Comité Régional FFRandonnée : FFRandonnée Formation ou le Référent Santé de votre région.

Le site internet fédéral :

<https://formation.ffrandonnee.fr/>

La plupart des comités départementaux FFRandonnée ou comités régionaux FFRandonnée organisent des regroupements d'animateurs Santé ou de clubs labellisés Santé.

Ces rencontres sont très riches et très positives. Parlez-en à votre comité si cela n'existe pas sur votre territoire.

Ils permettent de vous rencontrer, d'échanger et de mutualiser.

Ils peuvent aussi être un temps de formation continue pour actualiser vos connaissances.

Nous sommes beaucoup plus fort ensemble !

## **Rappel sur le certificat médical**

La procédure du certificat médical est la même pour tous, **quel que soit l'âge ou la discipline pratiquée (loi n° 2016-41)**.

Pour le renouvellement de la licence sur les saisons 2 et 3, les pratiquants des séances Santé doivent répondre à un questionnaire. Si une seule réponse comporte un oui, ils doivent présenter un nouveau certificat médical, datant de moins d'un an. Si toutes les réponses sont négatives, ils l'attestent et c'est reparti pour une saison sportive !

Modèle du questionnaire et de l'attestation sur notre site fédéral : [ffrandonnee.fr](http://ffrandonnee.fr)

Dans disciplines, retrouvez le « **mémento fédéral : réglementation des activités de marche et de randonnée** ». Voir les annexes du mémento.



## Nouveau Label Santé FFRandonnée

Ouvert aux 3 disciplines : randonnée, marche nordique et longue côte.

N'hésitez pas à consulter le **cahier des charges du label santé de mai 2021**. Vous y retrouverez le cadre de la séance santé dans ces 3 disciplines, très utiles pour les animateurs Santé.

Sur [ffrandonnee.fr](http://ffrandonnee.fr) / dans disciplines, pratique santé, descendre jusqu'au label santé.

Un animateur, formé santé, peut encadrer une séance santé dans la discipline qui correspond à son diplôme de base :

- Un animateur CARP ou BF randonnée, formé santé, peut encadrer une séance rando santé,
- Un animateur BF marche nordique, formé santé, peut encadrer une séance marche nordique santé,
- Un animateur BF longue côte, formé santé, peut encadrer une séance longue côte santé.

Le club peut demander le label santé FFRandonnée correspondant à la discipline de base de l'animateur formé santé.

### Le mot du médecin fédéral FFRandonnée, Docteur Catherine Kabani

L'activité santé est un point phare de la FFRandonnée, nous avons été pionniers il y a déjà plus de 10 ans.

Il y a une demande forte du public pour des activités plus douces mais aussi pour des activités encadrées qui donnent un sentiment de sécurité aux personnes les plus fragiles. Les labels santé répondent à cette demande et nous devons communiquer en interne pour convaincre les animateurs qui hésitent encore et pour valoriser tous les animateurs qui se sont déjà engagés.



Et toujours une adresse pour répondre  
à vos questions relatives au sport santé :

[randosante@ffrandonnee.fr](mailto:randosante@ffrandonnee.fr)